

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

**Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes** le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

**PRÉSENTS :** Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCQ, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, M. BALASQUE, Mme LABOURDETTE, Mme LABAT, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET.

**REPRÉSENTÉS :** M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. COURADET), M. COM-NOUGUÉ (pouvoir à M. DELOT), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), M. CHOQUET (pouvoir à Mme DARETS), Mme MARRACQ (pouvoir à Mme LABAT).

**EXCUSÉS :** Mme DARRIGRAND, Mme GUITARD, M. LE MERCIER.

**ABSENT :** M. CLAVARET.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme TOUZET.

**Délibération n°55 -12-25 : Finances - Modalités de paiement des frais des élus participant au Congrès des Maires de France 2025**

Madame la Maire expose au Conseil municipal que les six membres suivants du Conseil municipal ont participé au Congrès des Maires de France du 18 au 20 novembre 2025 :

Mme CAZALA-CROUTZET Marie-Ange

Mme DARETS Marie-Pierre

Mme GUERACAGUE Isabelle

M. COURADET Sébastien

M. BALASQUE Didier

Mme TOUZET Virginie

Cet évènement engendre les frais suivants : inscription, frais de transport et hébergement.

Elle propose au Conseil municipal la prise en charge par la commune de ces frais pour les élus.

Les modalités de paiement seraient les suivantes :

- Paiement par la commune des dépenses suivantes liées à cet évènement : inscription, frais de transport et hébergement
- Emission de titres de recettes pour le remboursement des sommes dues par les personnes bénéjacquoises présentes non élues

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

- **Décide** la prise en charge par la commune des frais d'inscription, de transport et d'hébergement liés au Congrès des Maires de France 2025 pour les élus ayant participé à cet évènement
- **Précise** les modalités de paiement :
  - . Paiement par la commune des dépenses liées au Congrès des Maires de France 2025 (inscription, frais de transport, et hébergement)
  - . Emission de titres de recettes pour le remboursement des sommes dues par les personnes bénéjacquoises présentes non élues
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,  
Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,**  
**Virginie Touzet**



**La Maire,**  
**Marie-Ange Cazala-Croutzet**